



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais d'examens

Question au Gouvernement n° 2256

Texte de la question

PREVENTION DE L'OSTEOPOROSE

M. le président. La parole est à Mme Cécile Gallez, pour le groupe UMP.

Mme Cécile Gallez. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, l'année dernière, lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale, j'avais souligné combien nous aurions intérêt à engager des politiques de prévention pour limiter les dépenses de sécurité sociale.

Certes, des campagnes de prévention sont organisées par les pouvoirs publics - c'est le cas pour le dépistage du cancer du sein -, mais j'avais évoqué à l'époque le problème de l'ostéoporose, qui touche, entre autres, un quart des femmes de plus de cinquante ans. Chaque année, cette maladie est responsable de nombreuses fractures, du col du fémur notamment, qui, même après des interventions chirurgicales, restent parfois très invalidantes.

Pour apprécier la fragilité osseuse, il est possible de réaliser une ostéodensitométrie, examen qui coûte 40 euros et n'est pas remboursé. Dans un souci de santé publique, ne conviendrait-il pas d'organiser, à l'instar de ce qui est mis en oeuvre pour prévenir le cancer du sein, la généralisation de cet examen à partir d'un certain âge, selon une périodicité qui resterait à déterminer, tous les cinq ans par exemple, et d'en prévoir le remboursement par la sécurité sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Madame la députée, l'ostéoporose touche non seulement une femme sur quatre de plus de cinquante ans, mais aussi un homme sur huit. Elle est à l'origine chaque année de 130 000 fractures, dont 50 000 du col du fémur, qui peuvent bien souvent conduire à la dépendance.

Il faut mieux soigner encore, informer, communiquer davantage sur l'alimentation, l'exercice physique, l'agencement de son habitat personnel, autant de choses importantes. Mais il faut aussi aller plus loin en matière de prévention. L'ostéodensitométrie est un examen qui n'est aujourd'hui pas remboursé par l'assurance maladie. Il est important que notre système de santé prenne le virage de la prévention pour éviter des fractures et les douleurs qu'elles occasionnent pour les personnes concernées.

En outre, le remboursement de l'examen sera un investissement utile pour l'assurance maladie. En effet, les fractures dont vous parlez représentent 500 à 600 millions d'euros par an en traitement, alors que le remboursement de l'ostéodensitométrie par l'assurance maladie ne coûtera que 30 à 40 millions d'euros par an. C'est parce que nous avons engagé la réforme de l'assurance maladie, madame la députée, et que nous avons réduit le déficit que nous disposons des marges de manoeuvre nous permettant de faire de la prévention. Pris en charge par l'assurance maladie, cet examen profitera à un million de personnes qui pourront ainsi être soignées beaucoup plus tôt et éviter les accidents en question.

Enfin, l'ostéoporose est la première maladie pour laquelle nous avons des boîtes de médicaments de trois mois, ces fameux grands conditionnements qui sont réclamés par nos concitoyens depuis des années au nom du bon sens. C'est aussi la réforme de l'assurance maladie qui a inscrit noir sur blanc la nécessité pour les fabricants de mettre en place ces grandes boîtes de médicaments.

La réforme de l'assurance maladie nous permet non seulement de conserver notre système de sécurité sociale,

mais aussi de soigner mieux. C'est dans cet esprit que vous l'avez votée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Gallez](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2256

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 octobre 2005